



communiqué

Date **Le 10 mars 1994**

N° 42

Pour publication

DÉCISION DES ÉTATS-UNIS : RÉDUCTION DU DROIT COMPENSATEUR SUR LES PORCS CANADIENS

Le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, et le ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, M. Ralph Goodale, ont commenté aujourd'hui la décision finale rendue par le département du Commerce (DOC) des États-Unis au terme de son sixième examen administratif du droit compensateur sur les importations de porcs vivants canadiens.

Déçus que le DOC ait confirmé que les programmes canadiens pouvaient faire l'objet de droits compensateurs, les ministres ont toutefois fait observer que cette même décision entraînera le remboursement de sommes d'environ 1,4 million de dollars que les éleveurs de porcs canadiens avaient dû payer en garantie, car le taux du droit compensateur perçu durant la période 1990-1991 était plus élevé que la constatation finale annoncée aujourd'hui par le DOC.

Les ministres ont précisé que cette décision aura aussi pour effet de réduire le taux du dépôt exigé par les autorités américaines pour toutes les nouvelles importations de ce produit en provenance du Canada. Les exportateurs canadiens payaient jusqu'à maintenant un dépôt de 20,1 cents le kilo, soit 9,27 cents la livre (environ 20 dollars par tête), sur leurs livraisons de porcs vivants aux États-Unis. «Le nouveau taux de 2,95 cents le kilo, soit 1,34 cent la livre, représente une réduction substantielle des frais d'exploitation des éleveurs», a dit M. MacLaren.

M. Goodale a par ailleurs déploré que le DOC ait mis si longtemps à rendre sa décision finale. Celle-ci a en effet été annoncée 18 mois après l'échéance initialement prévue. «Les éleveurs canadiens auraient eu avantage à se voir rembourser leurs dépôts plus tôt», a-t-il expliqué.

M. MacLaren a souligné que le gouvernement canadien est en désaccord avec le DOC lorsque celui-ci conclut que le Programme national tripartite de stabilisation pour les porcs donne matière à l'imposition de droits compensateurs. Il a ajouté que le gouvernement du Canada est résolu à défendre les intérêts des exportateurs canadiens de porcs vivants aux États-Unis lors des futurs examens administratifs du département du Commerce.